

Chanteloup-les-Vignes, le 03 juillet 2018

**DIRECTION SERVICE TECHNIQUE DE L'AMENAGEMENT,
DE L'URBANISME et DU PATRIMOINE**
Affaire suivie par Mme MICHAUD Amandine
01.34.01.10.50
dsta.urbanisme@chanteloup-les-vignes.fr
Nos. Réf : 2018-DSTAUP-URB-137

**EBS LE RELAIS VAL DE SEINE
Monsieur le Président Général
Jean-François LUTHUN**

**15 rue Panhard Levassor
EcoParc des Cettons
78570 CHANTELOUP-LES-VIGNES**

Lettre recommandée avec AR

Objet : Demande avis de la commune concernant une autorisation environnementale.

Monsieur le Président Général,

Après examen de votre demande reçu le 28 mai 2018, et suite à un appel de mes services visant à alerter les personnes au sein de votre équipe en charge de la procédure administrative visant les Installations Classées, je vous fais part des informations suivantes.

En effet, dans le cadre du respect de la législation en matière d'environnement et tout particulièrement des articles R512-2 et R512-3 dudit code, il convient de compléter votre demande des pièces techniques permettant à la ville de formuler son avis.

Cet avis doit prendre la forme d'une délibération du conseil municipal d'où la nécessité de pouvoir justifier plus amplement des modifications projetées et des impacts de ces derniers.

Aussi, je vous invite à déposer une demande comprenant :

- Une présentation succincte de l'entreprise ;
- Une localisation du terrain concerné ;
- La nature de l'activité ;
- Le volume, le type des produits présents et stockés ;
- Les procédés de gestion, de stockage et de traitement des produits et leurs déchets ;
- Les impacts et les mesures prises pour prendre en charge l'augmentation de l'activité ;
- Un plan et des visuels de l'emplacement avec l'affectation des parties.

A l'appui de ces éléments retournés en Mairie par recommandé avec accusé réception le délai de traitement de votre autorisation trois mois pourra dès lors débuter.

Un certificat d'affichage de la délibération formant avis sur votre dossier pourra dès lors vous être adressé et vous servira d'attestation quant à l'observation des règles de publicité.

Restant à l'écoute pour vous fournir les pièces juridiques opposables dans le cadre de l'extension de votre activité, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président Général, l'expression de mes sincères salutations.



Mme LE MAIRE
Catherine ARENOU